

**F**ormations



**P**édagogie



**R**essource



**P**artenariat



● **F**ilières fonctionnelles

● **F**ilières sectorielles

● **B**accalauréats technologiques

● **C**lasses préparatoires

# Bac professionnel

## Exploitation des transports

Le baccalauréat professionnel "exploitation des transports" a été créé pour s'adapter à la modernisation des entreprises, à la transformation du milieu productif et aux nouvelles exigences des consommateurs. Il forme des agents capables de participer avec efficacité à l'organisation et à la mise en oeuvre des transports de marchandises, et susceptibles d'assurer ou de faire assurer les prestations associées au transport : de l'étude du transport à sa réalisation, en passant par les activités de transit et de dédouanement et les opérations de stockage.

Vous trouverez le détail des enseignements dans l'arrêté du

*Vous pouvez consulter les rubriques suivantes :*

<b>L</b> es débouchés	<b>L</b> a formation
<b>L</b> 'examen	<b>F</b> ormation en milieu professionnel
	<b>L</b> e recrutement

### Les débouchés

L'exploitation des transports comprend un ensemble d'activités administratives, commerciales, juridiques, comptables et de gestion.

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel est capable :

- de préparer les dossiers transport " et douane " (donc connaître la taxation et les différentes règles douanières...)
- de vérifier les documents comptables et de synthèse
- d'analyser les coûts, leurs conséquences sur les marges et les décisions à prendre

- de participer à la prospection commerciale
- de suivre le règlement des factures
- d'organiser la chaîne logistique (transport, stockage, magasinage, distribution) en appliquant les notions d'organisation et d'économie : coût, manutention, encombrement, densité, chargement, sécurité
- de prévenir les litiges et de participer à leur règlement.

Pour toutes ces activités, il utilise la télématique, les micro ordinateurs avec des logiciels de gestion et de traitement de texte. Ses interlocuteurs étant souvent à l'étranger, il utilise (au minimum) une langue vivante : vocabulaire technique et de conversation courante.

Les débouchés existent dans les entreprises de transport routier, fluvial, ferroviaire, aérien, maritime, dans les entreprises de déménagement, de location de véhicules, chez les commissionnaires du transport, les agréés en douanes.

Les titulaires du bac pro sont recrutés comme employés ou techniciens du transport.

Quel que soit le mode de transport, les fonctions sont identiques, mais les appellations peuvent être différentes :

- l'employé de service de groupage ou d'affrètement exécute les travaux administratifs d'exploitation et assure des contacts avec les clients
- le tarifeur détermine le prix du transport en fonction des moyens utilisés
- l'employé du service "litiges " étudie les réclamations qui peuvent survenir entre le transporteur et le client
- le billettiste prépare et établit les titres de transport
- l'employé de transit accomplit les formalités nécessaires l'acheminement des marchandises par terre, air ou mer.



À noter que des services d'organisation du transport existent dans l'industrie, le bâtiment, les travaux publics et le commerce. Ils peuvent offrir des débouchés aux titulaires du professionnelle exploitation des transports.

## La formation

Le diplôme se prépare :

- en deux ans dans un lycée professionnel (LP)

- en apprentissage
- dans le cadre de la formation continue.

#### HORAIRES :

Matières	Horaires
<b>Formation professionnelle, technologique et scientifique</b>	
Exploitation transport	12 h
Économie - droit	2 h
Mathématiques	2 h
<b>Formation générale</b>	
Français	4 h
Histoire - géographie	2 h
Langue vivante étrangère	3 h
Éducation artistique - arts appliqués	2 h
Éducation physique et sportive	3 h
<b>TOTAL</b>	<b>30 h</b>
Activités personnelles	2 à 6 h
Période de formation en entreprise	16 semaines

**FORMATION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE** : La formation technologique et professionnelle fait une large place à la connaissance des différents types de transport routiers, ferroviaires, fluviaux, combinés maritimes, aériens... et au calcul des coûts de revient.

L'accent est mis sur les activités de dédouanement textes réglementaires, régimes préférentiels, procédures, organisation générale du système intra-communautaire.

Les activités de communications sont omniprésentes et au cœur des apprentissages dans un environnement matériel, téléphonique, informatique, bureautique et cybernétique.

L'apprentissage des techniques commerciales et financières en transport routier sont, elles aussi, particulièrement développées. Au programme : les organisations à caractère économique et douanier, les mouvements commerciaux, les termes de ventes internationales, les garanties des paiements internationaux...

Des activités connexes au transport sont abordées chaîne logistique, gestion des moyens, problèmes d'emballage et de stockage... Partie intégrante du domaine professionnel, les connaissances en économie

et en droit ont une composante fortement méthodologique. Elles se développent principalement à partir de l'observation et de l'analyse de situation d'entreprises de transport en relation avec le cadre économique et juridique général.



## L'examen

Épreuves	Unités	Forme	Coeff.	Durée
E1 Épreuve scientifique et technique				
Sous-épreuve A1 : situations professionnelles	U11	écrite	7	4 heures
sous-épreuve B1 : économie - droit	U12	écrite	1	1 heure
sous-épreuve C1 : mathématiques	U13	écrite	1	1 heure
E2 Présentation d'une étude à caractère professionnel	U2	orale	3	30 minutes
E3 Épreuve pratique prenant en compte la situation professionnelle	U3	CCF		
E4 Épreuve de langue vivante	U4	écrite	2	2 heures
E5 Épreuve de français et histoire-géographie				
sous-épreuve A5 : français	U51	écrite	3	2 heures 30
sous-épreuve B5 : histoire-géographie	U52	écrite	2	2 heures
E6 Épreuve d'éducation artistique - arts appliqués	U6	CCF	1	
E7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	CCF	1	

**CCF : Contrôle en cours de formation**



## Formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel se déroule soit dans des entreprises de transport ou d'organisation de transport, soit dans des entreprises industrielles ou commerciales agissant comme chargeurs. Elle vise à évaluer les acquis professionnels résultant des mises en situation pratiques et réelles. Une convention est signée entre l'établissement scolaire et l'entreprise qui fixe les règles et objectifs de la formation. Le plus souvent, elle se présente en deux parties :

Une partie commune qui affirme le statut scolaire de l'élève et fixe les modalités de couverture en matière d'accident du travail et de responsabilité civile.

Une deuxième partie, éventuellement sous forme d'annexes, qui précise de manière individuelle, la nature et l'évaluation des activités du jeune pour chaque périodes de formation, les modalités de coopération entre les enseignants et les formateurs du jeune dans l'entreprise.

### **Les activités et leur suivi :**

Les activités confiées à l'élève pendant les périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre l'évaluation de compétences professionnelles autour des axes de formation suivants :

Dans les entreprises de transport ou d'organisation de transport :

- transport routier : activité de transport en moyens propres,
- transport routier : activité de messagerie (en moyens propres et/ou moyens sous-traités),
- transport routier : activités d'affrètement,
- les autres modes de transport : transport maritime, transport aérien, transport ferroviaire et transport combiné,
- activité de dédouanement et activités associées,
- prestations connexes au transport.

Dans les entreprises industrielles ou commerciales agissant comme chargeurs :

- services logistique, transport, entreposage, ou autre en relation avec les activités de transport associées.

**Le choix des activités retenues et des compétences visées pour chaque période professionnelle nécessite une étroite collaboration entre l'entreprise et les professeurs, consignée dans un document de liaison qui suit l'élève pendant la totalité de sa formation. L'élève inscrit la liste des activités réalisées au cours des séquences en entreprise : les formateurs de l'entreprise et les professeurs y consignent leur avis. Une épreuve spécifique obligatoire à l'examen sanctionne ces périodes de formation en entreprise.**



## Le recrutement



L'accès en première année est ouvert aux BEP : agent du transport, distribution et magasinage, conduite et services dans le transport routier, vente action marchande.